

## ARRETE DU MAIRE

### **Autorisation de voirie pour occupation privative du domaine public – rue d’Avelin – dépôt de benne**

Monsieur le Maire de la Commune de Vendeville,

Vu les articles L 2213.1 - L 2213.2 et L 2213 3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur ROUSSEL Thibaut – Société Expert Paysage – 9, Allée de la Laiterie – 59650 VILLENEUVE D’ASCQ, le 28 Février 2024 sollicitant l’autorisation d’occuper le domaine public rue d’Avelin face à OPALE EVASION en vue de l’installation d’une benne pour M. et Mme VAN ZINNEN Christian – 87, rue de Seclin – 59175 VENDEVILLE.

Considérant qu’au regard de la conservation des voies publiques ainsi que de la commodité et de la sécurité, il n’y a pas présentement d’obstacle à ce que soit accordée cette autorisation

### **ARRETE :**

**N° 017-2024-03-01**

- ARTICLE 1 : Monsieur ROUSSEL Thibaut – Société Expert Paysage est autorisé à stationner une benne rue d’Avelin munie du présent arrêté au droit du 87, rue de Seclin pour une durée de deux jours du Mercredi 6 Mars 2024 au Jeudi 7 Mars 2024 inclus.  
La circulation des usagers ne devra en aucun cas être entravée.
- ARTICLE 2 : Le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l’entreprise chargée des travaux.
- ARTICLE 3 : Les dispositions prises à l’article 1er et à l’article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.
- ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Commune est chargée de l’exécution de la présente décision

Fait à Vendeville, le 1<sup>er</sup> Mars 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY